



« Vivre Agglopoles Provence vous intéresse...
Prenez votre part d'idées, d'innovations,
de propositions, de responsabilités.
Nous avons besoin de la pertinence de l'intelligence
et du bon sens de tous ceux qui vivent dans
ce territoire et qui désirent s'y impliquer ».

Michel Tonon,
Président d'Agglopoles Provence

Vous trouverez toutes les informations sur le Plan de Déplacements Urbains dans les présentoirs PDU au siège de la communauté d'agglomération à Salon et sur les antennes de Berre l'Étang, de Mallemort et de Velaux, dans les halls des 17 communes de la communauté d'agglomération, dans les mairies annexes et à la Maison des Projets, rue Lafayette à Salon.

Coordonnées :

Agglopoles Provence
197 rue du Pavillon,
Square Docteur François Blanc
BP 274
13666 Salon-de-Provence
Tel. : 04 90 44 85 85
Fax : 04 90 44 85 88
Courriel : pdu@agglopoles-provence.org

Antennes de proximité :

Berre l'Étang:

11, bd Victor Hugo 13130 Berre
Tel. : 04 42 85 08 08

Mallemort :

Pont de la Tour BP 46 13370 Mallemort
Tel. : 04 90 57 46 15

Velaux :

Avenue de la Gare 13880 Velaux
Tel. : 04 42 74 81 07

AGGLOPOLE
Provence



Communauté d'Agglomération
Salon - Etang de Berre - Durance

www.agglopoles-provence.org

Plan de Déplacements Urbains

Une idée qui nous rapproche.



Le PDU, c'est parti !



AGGLOPOLE
Provence



Communauté d'Agglomération
Salon - Etang de Berre - Durance

AgglopoLe Provence, une communauté de projets pour mieux vivre ensemble

Qu'est-ce qu'un PDU ?

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) est un projet de la communauté d'agglomération "AgglopoLe Provence" visant à mieux organiser les transports, la circulation et le stationnement des personnes et des marchandises dans les 17 communes de notre territoire. Il s'élabore sur la base d'études techniques enrichies d'une concertation avec tous les habitants pour parvenir à un équilibre entre intérêts particuliers et intérêt général, entre besoins de mobilité, facilités d'accès et protection de l'environnement, de la santé et du patrimoine. Michel Tonon, Président d'AgglopoLe Provence et Maire de Salon-de-Provence, présente la démarche de ce projet majeur pour la vie quotidienne de chacun et pour l'avenir de la communauté d'agglomération.

L'avenir se prépare ensemble

Pourquoi le PDU est-il piloté par la communauté d'Agglomération "AgglopoLe Provence" ?

En 2002, 17 communes ont voulu s'unir pour mutualiser leurs moyens et partager leurs compétences à l'échelle d'un territoire plus vaste. Ainsi est née la communauté d'agglomération AgglopoLe Provence, Salon - Étang de Berre - Durance.

"Les habitants de nos 17 communes vont réfléchir ensemble à la façon de mieux circuler tout en préservant notre qualité de vie."

Nous sommes partis de l'idée qu'à 17 nous sommes plus forts, capables grâce à nos atouts et à nos différences de mieux préparer ensemble un avenir commun et cohérent.

AgglopoLe Provence est une communauté de projets au service des habitants. Ce qui nous rapproche tous, c'est la volonté de préserver l'équilibre entre dynamisme et douceur de vivre ; entre modernité et progrès tout en conservant un certain art de vivre la ville à la campagne.

La loi donne compétence à la communauté d'agglomération pour élaborer un PDU, c'est le bon échelon de décision pour trouver l'équilibre, du quartier à l'ensemble du territoire, entre intérêt particulier et intérêt général dans un souci de développement durable.



Au delà du PDU, de quoi s'occupe AgglopoLe Provence ?

Nous avons par exemple en charge le développement économique (gestion de parcs d'activités), le traitement des déchets ou l'assainissement de l'eau... l'organisation des transports ainsi que l'aménagement du territoire.

Nous avons une agriculture de qualité et un tourisme florissant ; des pôles industriels, de recherche et de haute technologie de premier plan. Nous proposons de la culture pour tous, des activités sportives, des rencontres familiales ; nous gérons des centres de loisir et une piscine et nous mettons en place le réseau de transport.

À ce titre, nous avons décidé de développer sur 10 ans un Plan de Déplacements Urbain, le PDU.

Comment définiriez-vous le PDU ?

C'est d'abord, comme nous le disons, une idée qui doit nous rapprocher. Pas seulement grâce à l'amélioration des moyens de déplacement entre les villes et les villages par exemple, mais également dans la façon de vivre ensemble, dans la construction solidaire d'un projet qui engage notre avenir à tous. Les habitants de nos 17 communes vont réfléchir ensemble à la façon de mieux circuler tout en préservant notre qualité de vie.

Nous devons imaginer une autre façon de se déplacer pour mieux respirer dans sa ville et dans sa vie. Le PDU, c'est une opération d'envergure qui structure un territoire, facilite les transports vers les pôles d'emploi, de services et de loisirs. En donnant les moyens de se déplacer mieux et différemment, le P.D.U. peut lutter contre l'exclusion économique et sociale, améliorer les liaisons inter villageoises, favoriser ce que l'on appelle les "modes doux" de déplacement (vélo, marche à pied...)...

Certaines communes d'AgglopoLe Provence ont déjà travaillé dans ces domaines.

Comment tout cela va-t-il s'harmoniser ?

Nous partons de l'existant et nous prenons en considération l'avancée des travaux effectués comme la restructuration des centres-villes, l'embellissement de la voirie, la recherche de solution pour le stationnement, le respect du piéton, l'accueil des entreprises.

Trois bureaux d'études, les services d'AgglopoLe Provence et les participants à l'élaboration du PDU réfléchiront à partir de ces données.

Et les citoyens ? Ils ont des choses à dire...

Encore une fois, il semble primordial de travailler avec l'ensemble des acteurs, élus, techniciens et citoyens car ils se sentent concernés comme utilisateurs principaux et ont naturellement des choses à dire.

"J'appelle chacun à prendre sa part d'idées, d'innovations, de propositions, de responsabilités"

Il y a des réalités économiques, des pratiques de déplacement, des contextes sociaux et culturels qu'il faut connaître et qui vont conditionner la réflexion : nous analyserons conjointement les déplacements des personnes et des marchandises. Il existe une place pour tous dans la concertation du PDU. J'appelle chacun à prendre sa part d'idées, d'innovations, de propositions, de responsabilités. Nous avons besoin de la pertinence, de l'intelligence et du bon sens de ceux qui vivent dans ce territoire et qui désirent s'y impliquer.

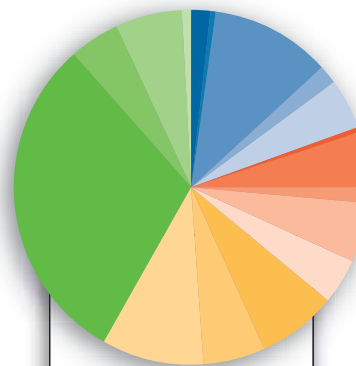
En savoir plus sur AgglopoLe Provence

- 17 communes,
- 125 000 habitants,
- 8% de la population des Bouches-du-Rhône,
- 514 km² soit 10% du territoire départemental.

Les compétences de la communauté d'agglomération :

la communauté d'agglomération a pris en charge, pour le compte des communes adhérentes, les compétences et les activités suivantes :

- Le développement économique et l'emploi,
- L'aménagement du territoire,
- L'organisation des transports,
- Le traitement des déchets,
- La protection de l'environnement et du cadre de vie,
- L'eau et l'assainissement,
- La politique de la ville et de l'habitat,
- La culture et le sport,
- L'agriculture et le tourisme.



Les communes de l'agglomération

Alleins (2244 h.)	■
Aurons (604 h.)	■
Berre l'Étang (14050 h.)	■
Charleval (2193 h.)	■
Eyguières (5898 h.)	■
la Barben (586 h.)	■
la Fare-les-Oliviers (6462 h.)	■
Lamanon (1839 h.)	■
Lançon-de-Provence (6946 h.)	■
Mallemort (5327 h.)	■
Pélissanne (19268 h.)	■
Saint Chamas (7261 h.)	■
Rognac (11927 h.)	■
Salon-de-Provence (38837 h.)	■
Senas (5899 h.)	■
Velaux (7791 h.)	■
Vernègues (1079 h.)	■

17 communes solidaires



Fonctionnement d'AgglopoLe Provence

Les décisions de la communauté d'agglomération AgglopoLe Provence sont prises par le conseil communautaire composé de 77 conseillers représentant les 17 communes membres. Ils sont désignés par leur conseil municipal respectif.

Le conseil se réunit au moins 4 fois par an dans les communes de l'agglomération par roulement.

Le conseil communautaire élit le président, le bureau communautaire, composé du Président et de 23 Vice-Présidents, et désigne les membres des comités et des commissions.

Des comités consultatifs étudient et émettent un avis sur les dossiers qui sont soumis au bureau et au conseil de la communauté.

Le siège se situe à Salon-de-Provence et trois antennes de proximité sont installées à Berre l'Étang, Mallemort et Velaux.

Pour le PDU, deux instances de suivi sont mises en place : le comité de pilotage et le comité technique. Le comité de pilotage est une structure de travail politique où s'élaborent les décisions.

Le comité technique est une structure de travail responsable de la bonne marche du projet.

"Le PDU pour trouver des solutions durables"

Jean-Pierre Maggi
Vice-Président d'AgglopoLe Provence, délégué aux transports, Maire de Velaux.

Quels sont les enjeux du PDU ?

AgglopoLe Provence est la deuxième communauté d'agglomération des Bouches-du-Rhône et la 6^{ème} de la Région en termes de population.

À la fois urbain et agricole, c'est un territoire diversifié où la qualité de vie a su être préservée.

Pourtant, comme beaucoup d'agglomérations, AgglopoLe Provence peut connaître, si l'on n'y prend pas garde, des difficultés grandissantes liées aux déplacements. Avec la place prépondérante de l'automobile des nuisances importantes menacent : bruit, pollution, insécurité routière...

Cette situation nous amène aujourd'hui à imaginer un nouveau système de déplacements plus harmonieux.

Une réflexion de fond est engagée pour que des solutions pérennes soient trouvées. C'est l'objet du PDU : nous permettre de réaliser une nouvelle politique de déplacements pour le développement durable de notre territoire.

Qu'est-ce que le PDU peut apporter de plus à ce qui est déjà fait ?

Il ne s'agit pas de repartir à zéro, mais plutôt de valoriser l'existant.

La démarche PDU vise d'abord à mieux organiser les réseaux actuels. Elle conduit à un nécessaire arbitrage entre les différents modes de déplacement.

Il s'agit d'optimiser les investissements déjà réalisés ou projetés, avant de s'engager, si nécessaire, dans la création d'infrastructures.

À la mesure de nos besoins, le PDU doit constituer une palette d'outils visant à mettre en cohérence non seulement l'offre de transport public et l'aménagement de la voirie, mais aussi la réglementation, la tarification des transports collectifs, le stationnement, les livraisons...

Le PDU a pour ambition de modifier non seulement l'organisation des déplacements, mais aussi et peut-être surtout, les comportements. Sa réussite repose sur une large concertation avec l'ensemble des acteurs et la population pour permettre une appropriation collective du PDU. S'il se limitait à un simple catalogue de mesures à court terme, ce ne serait qu'un plan de plus.

Sommaire

P.2/3

AgglopoLe Provence, une communauté de projets pour mieux vivre ensemble.

P.4/5

Le PDU : le droit à la mobilité pour chacun, la qualité de l'environnement pour tous.

P.6/7

Concertation : "j'ai des choses à dire".

Le PDU : le droit à la mobilité pour chacun, la qualité de l'environnement pour tous.

À quoi sert un Plan de Déplacements Urbains ?

Que peut-on imaginer pour le futur en matière de transports, de déplacements et d'urbanisme pour les habitants, les visiteurs et les touristes d'un même territoire ?

Pour mieux comprendre, voici quelques domaines d'interventions, le lexique et le calendrier du PDU d'Aggloprovence.

Avec le développement de l'urbanisation, la croissance des transports et la place prépondérante prise par la voiture, les déplacements sont devenus une composante essentielle de l'aménagement et du développement d'une ville ou d'un territoire.

Des conséquences néfastes ont surgi : embouteillages, exclusion sociale, insécurité routière, dévitalisation des centres-villes, pollution de l'air et problèmes de santé. Comment se déplacer mieux, en toute sécurité et avec quels moyens adaptés pour accéder au travail, aux services publics, aux lieux de consommation et de loisirs ?

Un outil pour mieux vivre ensemble

Le PDU d'Aggloprovence veut anticiper ces préoccupations : organiser les échanges au sein du territoire mais aussi avec les grands pôles économiques limitrophes (l'aire métropolitaine Marseille-Aix, Avignon, l'Etang de Berre et la Vallée du Rhône...), faciliter la mobilité professionnelle et lutter contre l'exclusion sociale et économique, améliorer la sécurité des usagers de la voie publique et préserver la qualité de l'environnement.

Le PDU d'Aggloprovence cherchera notamment à privilégier les modes de déplacements différents "plus doux". Il vise à rééquilibrer les pratiques du "tout voiture" au profit d'autres modes plus économes et moins polluants. Chacun attend de nos collectivités les moyens pour mieux vivre ensemble, rester au pays et profiter d'une qualité de vie préservée, d'un art de vivre en Provence. Le Plan de Déplacements Urbains veut répondre à ces attentes.

Le PDU est l'affaire de tous

Le PDU est un projet commun auquel participe l'ensemble des institutions, des partenaires économiques et sociaux, des experts et des citoyens concernés. Il élabore et planifie sur 10 ans les nécessaires transformations. Par son ampleur et son champ d'action transversal, il a des implications dans de nombreux domaines. Toutes les générations sont concernées. À nous de faire du PDU d'Aggloprovence un projet exemplaire.

Des domaines qui nous touchent au quotidien

Les différents champs d'intervention d'un Plan de Déplacements Urbains :

- L'organisation des axes routiers et des sens de circulation,
- L'équilibre des modes de déplacements dans les centres urbains (automobilistes, piétons, cyclistes...),
- La réglementation des livraisons dans les villes et villages,
- Les accès aux pôles d'activités (entreprises, commerces), aux services publics, aux établissements scolaires, culturels, sportifs...,
- L'organisation et la promotion des transports en commun,
- L'organisation et la promotion de modes de transports alternatifs (vélo, circuits pédestres, co-voiturage...),
- La qualité de l'environnement (pollutions, nuisances sonores...),
- Le stationnement en centre-ville et en périphérie,
- La sécurité routière.

Petit Lexique du PDU

ACCESSIBILITÉ

Possibilité d'accès à un lieu (habitat, entreprises, commerces, équipements publics...).

Plusieurs critères définissent l'accessibilité (qualité de la voirie, transports publics, aménagements).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le concept de développement durable est né du constat des effets de la croissance économique sur l'environnement. Il s'agit d'harmoniser le développement économique et social avec la préservation de la biosphère, d'assurer les besoins de la population actuelle sans compromettre l'existence des générations futures. On parle donc de développement durable pour décrire les modes de développement économiques propres à préserver les grands équilibres naturels.

LOTI

Les Plans de Déplacements Urbains (PDU) sont apparus avec la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs de 1982 (LOTI). Le PDU sert alors de cadre de référence, d'instrument de concertation et d'outil de planification qui définit les principes généraux de l'organisation des transports, de la circulation et du stationnement.

LAURE

(Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie) Loi du 30-12-1996 qui reconnaît à chacun le droit à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. La loi définit des règles et des moyens pour prévenir, surveiller, réduire ou supprimer les pollutions atmosphériques, économiser et utiliser rationnellement l'énergie pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

SRU

Loi sur la Solidarité et le Renouvellement Urbains. Loi du 13 décembre 2000 qui vise à "recoudre" le tissu social déchiré des villes et à garantir logement et conditions décentes de vie urbaine pour tous. De nombreux textes ont été modifiés par cette loi : code de l'urbanisme, code de la construction et de l'habitation, loi sur la copropriété, code civil, code de la santé publique.



Le P.D.U., ce que dit la loi ...

Les Plans de Déplacements Urbains (PDU) sont apparus avec Loi d'Orientation des Transports Intérieurs de décembre 1982. Le PDU sert alors de cadre de référence, d'instrument de concertation et d'outil de planification qui définit les principes généraux de l'organisation des transports,

de la circulation et du stationnement. La loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) fixe clairement comme orientation de diminuer le trafic automobile. Votée en décembre 1996, elle rend l'élaboration d'un PDU obligatoire dans toutes les agglomérations de plus de

100 000 habitants. Il doit aussi être conforme aux dispositions de la loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (qui associe urbanisme et mobilité pour un développement durable) et de la loi Urbanisme et Habitat (UH) de 2003.

Le P.D.U. en 4 étapes (de septembre 2005 à janvier 2008)

1 / Le Diagnostic

Etude approfondie qui dresse un état des lieux, le diagnostic met en évidence les points forts et les dysfonctionnements des modes de déplacements. Il donne lieu à la définition d'objectifs communs, à la rédaction d'un document et à la présentation d'une synthèse. Une **réunion publique** présentera aux habitants le diagnostic.

2 / Les scénarios

Partant du diagnostic et des objectifs déterminés, plusieurs scénarios seront élaborés. Il s'agira d'évaluer, leurs conséquences à terme, notamment en ce qui concerne l'environnement. Une **réunion publique** présentera ces scénarios. Cette phase se conclura par une étape importante : l'élaboration du projet.

3/ Le projet

Ce projet sera étudié dans le détail en vue de sa mise en œuvre. Il s'agira d'élaborer un ensemble de solutions qui se réaliseront dans les 10 prochaines années. Le projet sera présenté à la population au cours d'une **réunion publique**.

4/ L'enquête publique

Le projet PDU fera l'objet d'une enquête publique en vue de son approbation par la population et les instances publiques. Auparavant de janvier à juin 2007, les conseils municipaux des 17 communes auront été consultés. Le PDU sera ensuite définitivement adopté en Conseil Communautaire.

Concertation : "j'ai des choses à dire"

Boîte à idées, réunions publiques, échanges entre experts, utilisateurs et décideurs, la concertation est un lieu d'écoute et d'explication où ceux qui font et ceux qui vivent la ville échangent leur point de vue. Le Plan de Déplacements Urbains nourrit sa réflexion de ces dialogues pour donner naissance à un projet concret adapté au quotidien.

Les élus d'Agglopoie Provence sont attachés au dialogue avec les habitants. La concertation est donc une phase décisive du Plan de Déplacements Urbains, une étape indispensable à la compréhension de ce projet vaste et complexe.

La concertation doit s'appuyer sur des règles de fonctionnement claires et transparentes. Ainsi le PDU sera accepté après avoir été débattu.



Donner du sens à ma ville

L'élaboration d'un PDU est une affaire complexe. Entre les contraintes budgétaires, techniques et juridiques, les attentes légitimes de particuliers et l'intérêt général, entre la nécessité du développement et de la croissance et l'impératif de qualité de vie et de l'environnement : chacun doit pouvoir comprendre les tenants et les aboutissants, les conséquences des décisions prises, les raisons des choix... C'est pourquoi le PDU propose des espaces d'information, d'échanges et d'écoute mutuelle. Six **ateliers thématiques** réunissant des experts et des personnalités qualifiées (associatifs et professionnels du territoire) vont se réunir pendant un an et demi en confrontant débats d'idées et réalités. Des animateurs spécialisés dans les déplacements vont donner un cadre à ces réunions pour en faire des plateformes de dialogues et d'échanges. Plusieurs **réunions publiques** seront organisées à chaque grande étape de l'élaboration du PDU (voir phasage page 4). Ces réunions publiques ouvertes à tous seront l'occasion de débattre pour donner du sens à sa ville. Enfin, l'**enquête publique** sera l'ultime étape de la concertation menée sur près de deux années. Le projet retenu sera adopté définitivement en conseil communautaire.

Aller-retour permanent

Parallèlement les élus se réunissent en atelier de réflexion. Les analyses des uns, les propositions des autres vont générer des interrogations, des questionnements plus précis et affiner les recommandations du bureau d'études au comité technique et au comité de pilotage. Chacun à son niveau de responsabilités et d'engagement participera à la prise de décision en toute connaissance de son rôle. Cette concertation organisée par la communauté d'agglomération contribuera à développer une culture communautaire des déplacements. Du bien fondé de cette démarche naîtra l'acceptation des mesures concrètes qui influenceront nos comportements et nos habitudes de déplacement.



Des outils pour informer, discuter, proposer un PDU qui nous rapproche.

"Plan de Déplacements Urbains, une idée qui nous rapproche", Agglopoie Provence affiche clairement sa volonté et son ambition pour le territoire : sensibiliser, fédérer les habitants autour d'un projet communautaire dont les enjeux et les objectifs concernent chacun d'entre eux. Pour être comprise et entendue par tous, chaque étape du PDU (lancement, diagnostic, scénarios, projet et enquête publique) fera l'objet d'une communication spécifique avec des outils adaptés et diversifiés : **plaquettes d'informations** dans les lieux publics de chaque commune, **exposition itinérante** de panneaux explicatifs, **dépliants thématiques** par secteur, **campagnes d'affichage**, **conférences de presse**, **synthèses des travaux** par atelier.



Des Ateliers spécialisés

L'Atelier de réflexion

Composés d'élus désignés par les 17 communes d'Agglopoie Provence, ils recueillent les positions des mairies concernées et engagent un aller-retour permanent avec les travaux des ateliers thématiques.

Les Ateliers thématiques

Ils rassemblent des experts, des partenaires institutionnels et des acteurs de terrain : comités d'intérêt de quartier, représentants d'usagers des différents modes de déplacement, de personnes à mobilité réduite, de parents d'élèves et d'étudiants, groupements d'industriels et d'entreprises, commerçants, taxis mais aussi services déconcentrés de l'Etat et de l'éducation nationale, des associations environnementales et de sécurité routière...

Au nombre de six, leur mission consiste à enrichir les études et le projet à travers le dialogue et les échanges dans les domaines suivants :

- Transport public
- Modes "doux" et environnement
- Centres-villes et centres villages
- Zones d'activités et commerciales
- Sécurité routière
- Déplacements scolaires

Chaque atelier disposera de comptes-rendus réguliers sur l'avancement de la réflexion dans les autres groupes et un forum réunira à chaque étape du PDU l'ensemble des participants avant l'établissement du projet final.



Tout est question de dosage et d'harmonie pour construire ensemble un territoire au nom du bien commun.



Jérôme P., professeur d'EPS :
"PDU, c'est-à-dire on marche moins ; on prend le bus ? Je plaisante. Pour moi, c'est bien circuler en ville et que piétons, cyclistes, rollers et voitures cohabitent".

Isabelle S., kinésithérapeute :
"L'intérêt, serait que les gens utilisent moins leur voiture, que les centres des villes soient alors plus agréables et donc que nous supportions moins de pollution. Mais alors, il faut proposer des transports en commun très adaptés".

Chrystel M., employée dans l'administration :
"À vrai dire, PDU ne me dit rien ou alors que les voitures restent aux parkings et que les bus permettent de se rendre au travail ou d'en trouver".

Évelyne P., médecin :
"Un plan de développement du réseau d'autobus dans la ville... C'est se déplacer au mieux dans une ville et s'intéresser aux voies cyclables, aux rues piétonnes, aux parkings, à la démarche pédibus. Mais bon, je prends toujours ma voiture et je ne sais pas où sont mes réticences pour éviter d'aller à pied ou à vélo".

Catherine G., cadre Pétrochimie :
"Tout ce qui est moyen de transport, comment faciliter les transports d'une ville à l'autre".

Pris sur le vif...

Danielle et René P., retraités :
"Le PDU c'est pour régler les problèmes de circulation, non ? Il faudrait se rendre plus facilement à l'aéroport ou à Marseille et surtout faire attention au coût".

Patrick A., chef d'entreprise :
"Le PDU, c'est le transport, les autobus, la redéfinition des déplacements urbains, la sécurisation des routes. Bref, mieux se déplacer".

Jean-Michel S., militaire de carrière :
"PDU ? Incompréhensible, si vous me dites Plan de Déplacements Urbains... je pense que c'est pour rapprocher villes et campagne et favoriser les liaisons".

